

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Conditions d'attribution et de gestion des logements de fonction dans les collèges publics du département.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la liste indicative des emplois justifiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service et l'autorisation pour la Présidente du Conseil départemental de prendre des arrêtés individuels,
- d'approuver les règles d'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire,
- d'approuver l'instauration d'une caution financière d'un mois de loyer pour les conventions d'occupation précaire,
- d'approuver le projet de convention incluant les modalités de mise en œuvre de cette mesure selon le modèle joint en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à attribuer les dérogations à l'obligation de loger pour les agents du Département.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**